

N°15-06-37

L'an deux mil quinze, le vendredi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2015.

Présents :

Mesdames LHERMITTE M.P. ; POULAIN P. (pouvoir de E. RITAINE) ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (pouvoir de D. FOURNIER) ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de G. COLIN) ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. (pouvoir de R. PIRET) ; DELATTRE J. (pouvoir de N. DE JONGHE) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; EVRARD D. (pouvoir de C. TELLIER) ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. (pouvoir à M. BRUGGEMAN) ; RITAINE E. (pouvoir à P. POULAIN) ; DE JONGHE N. (pouvoir à J. DELATTRE).

Messieurs FRANQUE G.A. ; GUILLEMANT S. ; FOURNIER D. (pouvoir à J. DELRUE) ; COLIN G. (pouvoir à M.L. BERQUEZ) ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. (pouvoir à D. EVRARD).

Absents :

Madame WESTENHOEFFER V.

Messieurs VASSEUR C. ; SAGNIER F. ; CHARLEMAGNE V.

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

**OBJET : PLUi – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT
D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE DU VOLET REGLEMENTAIRE**

Rapporteur : Didier BEE

Par délibération n° 15-02-01 du 12 Février 2015 la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Contexte

En complément des interventions des différents partenaires détaillées précédemment la communauté de communes souhaite externaliser une mission d'expertise réglementaire.

Celle-ci comprendra :

- L'assistance de la communauté de communes dans la conduite de la procédure et la sécurisation juridique du document
- La déclinaison réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Assistance dans la conduite de la procédure et sécurisation juridique du document

Dans le cadre de cette mission, le bureau d'études assurera les prestations suivantes :

- La rédaction et le suivi des différentes délibérations nécessaires à la conduite de la procédure (mesures de publicité, vérification des affichages en mairie, ...)
- Le suivi des modalités de concertation définies dans la délibération initiale prescrivant le PLUI (registre de concertation, mesures de publicité, ...)
- La rédaction du bilan de la concertation,
- La gestion de la consultation des personnes publiques associées (recueil et traitement des avis, propositions de réponses au regard du contexte réglementaire, ...)
- La rédaction du dossier d'enquête publique et le suivi de l'enquête publique (analyse du rapport d'enquête publique, propositions de réponses au regard du contexte réglementaire, ...)
- Le contrôle de la forme et du fond du dossier de PLUI à arrêter et à approuver.

Une analyse juridique précise du contenu des documents constitutifs du PLUI (Rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, orientations d'aménagement et de programmation, règlement, annexes) sera réalisée afin de vérifier la cohérence juridique interne du document. Cette analyse portera sur les textes et les documents graphiques qui les accompagnent. Dans cette logique des conseils devront être apportés afin d'assurer la cohérence interne au document. Il conviendra également d'assurer que l'ensemble des pièces répondent aux exigences réglementaires en termes de contenu, d'organisation et de formulation

Le prestataire assurera, de surcroît, tout au long de la procédure une veille réglementaire et une mission de conseil auprès de la collectivité permettant de garantir la sécurité juridique du document.

Il prévoira enfin, en lien avec les services de la DDTM, une mission de conseil sur la gestion des procédures en cours (révision ou modification des documents communaux en vigueur, autorisation des droits des sols...) et de leurs conséquences sur le futur PLUI.

Déclinaison réglementaire du projet communautaire

Dans le cadre de cette mission, le bureau d'études assurera les prestations suivantes :

- La réalisation du règlement écrit et graphique
- La rédaction dans le rapport de présentation de la justification du zonage et des dispositions réglementaires, des évolutions par rapport aux documents communaux en vigueur, et du bilan des zones ouvertes à l'urbanisation.
- La réalisation du recueil des servitudes d'utilité publique et informations et obligations diverses

Afin de mener à bien cette mission, le prestataire retenu réalisera dès la phase diagnostic un bilan des documents d'urbanisme en vigueur sur la communauté de communes. Il analysera pour cela, les différents plans de zonage et règlements écrits (POS, PLU Cartes communales, ...). Il identifiera ainsi de manière explicite les points communs et les différences observés dans la gestion de l'urbanisme au sein de la communauté de communes.

Cette analyse devra également déterminer les éventuelles modifications à apporter au regard de l'évolution profondes du contexte réglementaire observée ces dernières années.

Lors de la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables le prestataire assurera la réalisation de notes de synthèse mettant en évidence les conséquences réglementaires des différents scénarios et orientations envisagés.

La définition du règlement fera l'objet d'une véritable co-construction avec les élus et partenaires du territoire. Les techniques d'animation proposées devront s'appuyer sur des supports pédagogiques (plans, maquettes, photos, ...) permettant de débattre des différentes options et de mesurer pleinement les conséquences des choix qui seront opérés dans l'écriture du règlement.

Coût estimatif

Le coût de la mission est estimé à 75.000 € HT.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les dispositions énoncées ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.*

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20150626-15-06-37-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015